

L'ORGANISATION DU RESEAU

La Cog de 2005-2008 engage la Cnaf à concevoir, proposer à l'Etat et conduire un certain nombre de démarches visant à faire évoluer l'organisation et le fonctionnement du réseau des Caf.

A ce titre, l'art 24.1 précise : "Dans un objectif d'efficacité sur le plan de la qualité et du coût, la Branche renforce la démarche de mutualisation engagée durant la Cog 2001/2004".

Cette mutualisation permet d'améliorer la qualité du service accompli de réaliser des économies d'échelle. Elle porte, notamment, sur les fonctions de logistique et de support tels que la gestion de la paye, la formation, la documentation technique, la gestion de l'informatique locale, la numérisation des données, les éditions, les achats, la gestion du patrimoine.

Elle peut permettre de regrouper des activités liées au service des prestations telles que : le contentieux, le recouvrement des pensions alimentaires, le traitement des prestations légales aux travailleurs migrants, le contrôle des équipements et les services financés au titre de l'action sociale familiale.

Dans cette perspective la Cnaf élabore un schéma directeur de mutualisation du réseau qui décrit notamment le champ, les principes d'organisation et le calendrier de mutualisation, lequel comprend une phase d'expérimentation. Elles feront l'objet d'une évaluation pour mettre en évidence leurs effets sur le plan de la qualité et des coûts de gestion et pour examiner les conditions de leur généralisation à l'ensemble des organismes.

Le dossier relatif à l'organisation du réseau a été abordé à plusieurs reprises depuis fin 2005. La Cag du 22 mai s'est prononcée sur les questions du regroupement des Caf infra départementales et des principes de solidarité et coopération. Elle a demandé le report du dossier sur la mutualisation et l'animation du réseau à septembre après la tenue d'un séminaire fixé au 9 juillet.

